

<b>Cadre gris réservé à l'Ecole du Lean</b>	Date de réception de la convention .....	Date de signature de la convention .....
Numéro de dossier ECAM .....		Demande de subrogation OPCO <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui

## Convention de formation

### Entre les soussignés

#### **ECAM Strasbourg-Europe Association de Gestion**

Association de droit local enregistrée au registre des Associations du Tribunal d'Instance de Schiltigheim sous vol. 40, folio 41, enregistrée en tant qu'organisme de formation sous le n° 42 67 04761 67 auprès du Préfet de la Région Alsace, dont le siège est sis 2 rue de Madrid CS 20013 - 67012 Strasbourg Cedex, identifiée sous les n° SIRET 51773337400022 APE 8542Z, représentée par M. Christophe DEDOUCHE, en qualité de responsable de la formation professionnelle

Ci-après également désignée l'« Organisme de formation »  
D'une part

Et

<b>Coordonnées de l'Entreprise</b> (Raison sociale, adresse postale)	<b>Coordonnées de facturation</b> (Adresse de facturation complète)
<b>Représentant de l'Entreprise dûment habilité à signer la présente convention</b> (Nom, prénom)	<b>Personne dans l'Entreprise en charge du suivi du dossier de formation</b> (Nom, prénom, email, téléphone direct)

Ci-après également désignée l'« Entreprise »  
D'autre part

Est conclue la présente convention en application des dispositions de la sixième partie du Code du travail portant sur l'organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de l'éducation permanente. L'organisme de formation se propose dans ce cadre de contribuer à la compréhension, au déploiement et à l'animation d'un système d'excellence opérationnelle Lean durable dans le contexte professionnel de ses clients.

### Article 1 : Objet de la convention

En exécution de la présente convention, l'organisme de formation s'engage à organiser l'action de formation suivante :

#### **Titre de l'action**

##### **Green Belt Lean Office 5 jours**

(Attestation de formation Ecole du Lean)

#### **Durée en jour(s) et heures**

5 jours, 40 heures

#### **Date(s) de formation**

1 <sup>er</sup> , 2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> jours	25, 26 et 27 mars 2020
4 <sup>e</sup> et 5 <sup>e</sup> jours	14 et 15 mai 2020

Ce calendrier n'est pas contractuel et peut subir des modifications pour cas de force majeure en accord avec les stagiaires.

#### **Salarié concerné**

##### **Salarié concerné par la formation**

(Nom, prénom, email)

#### **Tarif**

En contrepartie de l'action de formation réalisée, l'Entreprise s'engage à verser à l'Organisme de formation, la somme forfaitaire de **3 090 €**.

## Article 2 : Subrogation OPCO

Dans le cas d'une subrogation par OPCO, l'entreprise s'engage à fournir à l'organisme de formation les références complètes de la demande de prise en charge, ainsi que les coordonnées postales, électroniques et téléphoniques des personnes en charge du dossier à l'OPCO avant le début de la formation.

Références de la demande de subrogation (Numéro de dossier OPCO) :
Coordonnées de l'OPCO (Adresse de facturation exacte) :
Personne en charge du dossier à l'OPCO (Nom, prénom, email, téléphone direct) :

## Article 3 : Nature et caractéristiques de l'action de formation

### Objectifs pédagogiques

- Etre capable de soutenir une démarche Lean Office dans son entreprise
- Etre capable de mettre en œuvre les outils du Lean Office
- Etre capable de transmettre le Lean Office à ses collègues, culturellement et techniquement

### Modalités pratiques

- **Horaires** : de 8h30 à 17h30
- **Public visé** : tous niveaux
- **Prérequis** : avoir des transformations culturelles et organisationnelles à opérer
- **Type d'action de formation** : adaptation au poste et développement des compétences

### Moyens pédagogiques

- **Une entreprise-école** : un environnement professionnel complet de 500m<sup>2</sup> (production, logistique, maintenance, qualité, service client...) permettant de reconstituer les situations professionnelles vécues par un animateur de la démarche Lean
- **Des intervenants experts** : 10 professionnels (directeurs de site, Lean managers, responsables RH...) qui viennent transmettre leurs savoirs et leurs expériences sur le Lean
- **Du contenu dématérialisé** : l'ensemble des cours et des documents de travail mis en ligne à la disposition des stagiaires

### Lieu de formation

ECAM Strasbourg Europe, 2 rue de Madrid, 67300 SCHILTIGHEIM

### Programme détaillé

- **Jour 1 : Concepts de base du Lean et 5S**
  - Découvrir les origines du Lean
  - Comprendre la culture Lean et son application technique
  - Découvrir les grands principes du Lean
  - Simuler ces principes dans un environnement office
  - Comprendre les 5S et leur intérêt
  - Mettre en pratique les 5S dans un environnement office
- **Jour 2 : 8 gaspillages et VSM**
  - Découvrir les 8 gaspillages
  - S'entraîner à la détection des gaspillages dans divers environnements
  - Découvrir la VSM (cartographie de la chaîne de valeur)
  - Tracer la VSM d'un processus actuel et détecter les opportunités de progrès
  - Se fixer des objectifs à travers une VSM cible
- **Jour 3 : VSM et A3**
  - Etudier un cas réel de mise en pratique de la VSM (vidéo)
  - Découvrir le A3 (outils de suivi de projet synthétique)
  - S'entraîner à l'écriture de A3
- **Jour 4 : Lean Management System**
  - Comprendre à quoi servent les différents composants d'une zone de communication Lean (indicateur, tableau d'amélioration continue...)
  - Apprendre à écrire un travail standard et un calendrier standard
  - Construire une zone de communication Lean

- Maîtriser les différents niveaux de réunions standards
- **Jour 5 : Leader Lean**
  - Découvrir les valeurs d'un Leader Lean
  - Identifier les qualités et les comportements qui incarnent ces valeurs.
  - S'entraîner à communiquer ces valeurs à travers un système de feedback Lean (mise en situation)
  - Comprendre le fonctionnement de l'audit culturel du Leader Lean (Gemba)
  - Echanger sur la compréhension de la culture Lean

Cet ordre n'est pas contractuel et peut subir des modifications en fonction des agendas des intervenants professionnels.

#### **Article 4 : Contrôle des connaissances et certification**

Le contrôle des connaissances acquises est réalisé de manière permanente pendant le stage par le biais d'exercices pratiques en situation professionnelle reconstituée. Une auto-évaluation des compétences acquises et une évaluation de la qualité de la formation reçue sont effectuées à l'issue de la formation.

La présence des salariés sera contrôlée par la signature de listes d'émargements. A l'issue de la formation, il sera remis par l'Organisme de formation au stagiaire/client une attestation de formation.

#### **Article 5 : Conditions tarifaires**

En contrepartie des actions de formation réalisées, l'Entreprise s'engage à verser à l'Organisme de formation la somme forfaitaire indiquée à l'article 1 comprenant la réalisation de l'action de formation telle que définie dans la présente convention, ainsi que les en-cas (matin et l'après-midi) et repas (déjeuner) des stagiaires.

Par défaut, la facture sera établie au nom de l'entreprise à terme échu après chaque journée de formation, et payable à réception.

En cas de retard de paiement et de versement des sommes dues par l'Entreprise au-delà du délai ci-dessus fixé, et après la date de paiement figurant sur la facture adressée à celui-ci, des pénalités de retard correspondant à trois fois le taux d'intérêt légal appliqué au montant TTC du prix figurant sur la facture de l'Organisme de formation, seront automatiquement et de plein droit acquises à l'Organisme de formation, sans formalité aucune ni mise en demeure préalable et entraînera l'exigibilité immédiate de la totalité des sommes dues à l'Organisme de formation par l'Entreprise, sans préjudice de toute autre action que l'Organisme de formation serait en droit d'intenter, à ce titre, à l'encontre de l'Entreprise. En outre, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, d'un montant de 40 euros sera due, de plein droit et sans notification préalable, par l'Entreprise en cas de retard de paiement. L'Organisme de formation se réserve le droit de demander à l'Entreprise une indemnisation complémentaire si les frais de recouvrement effectivement engagés dépassaient ce montant, sur justification.

**En cas d'absence même partielle du(des) stagiaire(s) inscrit(s), les sommes dues au titre du cycle de formation restent redevables par l'entreprise signataire indépendamment de l'existence d'une demande de subrogation. Les contenus des présentations en format dématérialisé seront mis à disposition du(des) stagiaire(s) absent(s) mais aucun rattrapage des journées de formations ratées ne pourra être proposé.**

**En cas de prise en charge partielle par l'OPCO, la part non prise en charge sera directement facturée à l'Entreprise.**

En contrepartie des sommes reçues, l'Organisme de formation s'engage à fournir tout document et pièce de nature à justifier la réalité et la validité des dépenses de formation engagées à ce titre.

#### **Article 6 : Résiliation de la convention**

En cas dédit ou de résiliation de la convention par l'entreprise à moins de 10 jours ouvrés avant le début de la formation, l'Organisme de formation retiendra le prix total de la formation. Toute session entamée est due dans son intégralité sauf cas de force majeure.

#### **Article 7 : Date d'effet et durée de la convention**

La présente convention prend effet à compter de la date de signature et reste valable pour l'ensemble de la durée de la formation.

#### **Article 8 : Confidentialité**

La mise à disposition des modules de formation n'emporte aucun transfert de propriété au profit du stagiaire ou de son entreprise des informations qui y sont contenues, ni aucun droit d'usage autre que celui de la formation objet de la présente convention. La publication, la citation et la diffusion, totale ou partielle, des modules de formation, sous toute forme, support, ou encore moyen que ce soit, à toute personne extérieure à l'entreprise, sont interdites. Toute reproduction, copie, duplication, totale ou partielle, des modules de formation est interdite sauf dans la limite nécessaire à l'usage des personnes concernées au sein de l'entreprise signataire pour la mise en œuvre de la démarche Lean.

#### **Article 9 : Propriété intellectuelle**

Les droits de propriété intellectuelle sur les supports de formation (droit d'auteur notamment) mis à la disposition de l'Entreprise ou de ses salariés sont la propriété exclusive de l'organisme de formation. Cette mise à disposition, quelle qu'en soit la forme ou la nature, n'emporte pas transfert desdits droits de propriété intellectuelle au profit de l'Entreprise ou de ses salariés. En conséquence, la publication, la citation, la diffusion, totale ou partielle, par quelque moyen que ce soit par l'Entreprise et/ou ses salariés des supports de formation est interdite sauf dans la limite de l'application au sein de l'Entreprise des salariés pour la mise en œuvre de la démarche Lean. De la même manière, la reproduction, totale ou

partielle, de quelque manière que ce soit, par l'Entreprise et/ou ses salariés des supports de formation est interdite sauf dans la limite de l'application au sein de l'Entreprise des salariés pour la mise en œuvre de la démarche Lean.

#### **Article 10 : Droit d'accès aux données collectées**

L'Organisme de formation déclare effectuer un traitement automatisé de toutes les données à caractère personnel communiquées par l'Entreprise pour assurer un suivi administratif et commercial. Il est rappelé à l'Entreprise qu'en application de la Loi « Informatique et Libertés » du 06 janvier 1978, il dispose d'un droit d'accès permanent et de rectification des informations la concernant. Ces droits peuvent être exercés en s'adressant au responsable de la formation professionnelle de l'ECAM Strasbourg Europe. L'Entreprise peut également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données la concernant.

#### **Article 11 : Litiges**

A défaut de règlement à l'amiable, tous les litiges auxquels le présent contrat pourrait donner lieu, concernant tant sa validité, son interprétation, son exécution, sa résiliation, leurs conséquences et leurs suites seront de la compétence exclusive des tribunaux de STRASBOURG.

Fait à ....., le .....

#### **Pour l'ECAM Strasbourg-Europe**

Nom :

Fonction :

Signature :

#### **Pour l'entreprise**

Nom :

Fonction :

Signature :